



PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

Déclinaison territoriale du Département des Bouches-du-Rhône



Document approuvé en Commission permanente du Département des Bouches-du-Rhône
par délibération n°CP-2025-12-12-132 en séance du 12 décembre 2025.

Préambule

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale d'un territoire. Maintenir un bon niveau de service en respectant les impératifs de développement durable pour les transports et déplacements est donc crucial. En 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une Convention d'Engagement Volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Dix ans après, au regard des résultats positifs obtenus, les nouveaux enjeux auxquels notre société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

En effet, la prise en compte des transitions (climatique, écologique, numérique, énergétique) nécessite que notre société revoie les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à prendre ensemble un nouvel engagement collectif autour d'objectifs de travail communs, à décliner dans tous les territoires. Ce pacte d'engagement, à l'horizon 2030, porte donc une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et vise à apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux de ces transitions.

Il exprime également la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer durablement dans un travail partenarial. À cet égard, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre d'une part en raison de leur compétence locale et territoriale, d'autre part en tant que principaux gestionnaires de réseau routier.

S'inscrivant dans la volonté de décliner territorialement ce pacte national et d'avoir une application opérationnelle des indicateurs, le Département des Bouches-du-Rhône, la Fédération Régionale des Travaux Publics Provence-Alpes-Côte d'Azur – FRTP PACA, le syndicat Routes de France Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi - SNBPE, le Cerema Méditerranée, SYNTEC-INGENIERIE et CINOV décident aujourd'hui de répondre aux enjeux posés par ces transitions en proposant des solutions concrètes, innovantes conformes aux engagements inscrits dans le pacte d'engagement national.



Article 1 – Engagements globaux

1. Rappel des objectifs du pacte d'engagement national

Les signataires de la présente déclinaison au Département des Bouches-du-Rhône du pacte national affirment leur soutien à ses principes et s'engagent à mettre en œuvre, chacun dans son champ de compétence, les moyens nécessaires.

Les engagements du pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité sont :

- Des infrastructures inscrites dans les transitions climatique et écologique :
 - Développer les infrastructures bas-carbone
 - Intégrer les infrastructures à leur environnement
 - Adapter les infrastructures aux changements climatiques
 - Développer les infrastructures comme support d'énergie propre
- Des infrastructures inscrites dans la transition numérique :
 - Développer les infrastructures génératrices de données
 - Faire des infrastructures de véritables espaces numériques
 - Digitaliser les infrastructures et les métiers
- Des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens :
 - Concevoir des infrastructures adaptées aux diverses formes de mobilité
 - Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens
 - Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs

La réalisation de ces dix engagements passe par :

- L'adaptation des formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence
- La mise en place d'une gestion patrimoniale des infrastructures
- La libération de l'innovation dans les infrastructures
- Un mode de travail partenarial et collaboratif

2. Enjeux du territoire

Avec plus de 2 millions d'habitants en 2022, le département des Bouches-du-Rhône est le 3ème plus peuplé de France. Son territoire s'étend sur environ 5 000 km², le 73ème au niveau national, ce qui en fait le 3ème en termes de densité, indépendamment de sa fréquentation touristique.

Il accueille des activités économiques majeures tout en étant couvert à plus de 70 % par des espaces et milieux naturels particulièrement sensibles, bénéficiant de protections diverses.

L'adaptation des infrastructures de transport aux évolutions et développements économiques du territoire prenant en compte en priorité l'environnement et les enjeux climatiques est une nécessité, dans un contexte de raréfaction des financements publics et des ressources naturelles. Cette adaptation concerne tant l'investissement dans de nouveaux projets d'intérêt général que l'entretien et l'exploitation des infrastructures, qui doivent évoluer pour garantir une gestion durable et innovante du patrimoine départemental.

3. Les engagements des acteurs

a. Le Département

Réussir la transition écologique suppose une dynamique collective des acteurs autour d'objectifs déterminés et mesurables.

Gestionnaire d'un réseau de plus de 3000 km de routes et de pistes cyclables, le Département des Bouches-du-Rhône est un acteur majeur de la mobilité dans le cadre de ses compétences obligatoires relatives à l'entretien et l'aménagement du réseau routier. Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique routière prenant en compte le développement durable. La volonté du Département est de s'investir encore davantage pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les divers domaines de la politique routière en s'engageant sur des actions concrètes et des objectifs ciblés.

Ce pacte s'inscrit par ailleurs dans une démarche plus globale du Département dont les orientations ont été inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité, dont une actualisation a été lancée en 2024.

Aujourd'hui, les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour réduire notre empreinte écologique. La route, support de l'ensemble des mobilités terrestres à l'exception du transport ferroviaire et du transport fluvial, a un rôle clé à jouer dans ces transformations. Alors que le paquet législatif européen « Fit for 55 » vise une diminution de 55 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, les pratiques de gestion, d'entretien, d'aménagement et d'exploitation de la route sont appelées à accélérer leurs mutations. Il est aujourd'hui nécessaire d'améliorer la mobilité de chacune et chacun grâce à des infrastructures et des modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre, moins consommateurs de ressources non renouvelables et plus respectueux de l'environnement.

Le Département des Bouches-du-Rhône s'engage ainsi à orienter son action en matière de routes et de déplacements autour des 5 principes directeurs suivants :

- Préserver et valoriser l'environnement
- Assurer la résilience du réseau routier
- Être acteur d'une mobilité durable
- Apaiser l'usage du réseau
- Rendre plus cohérente et plus lisible l'infrastructure routière

Le Pacte d'engagement constitue l'une des actions retenues dans le principe directeur « Être acteur d'une mobilité durable ».

Le présent pacte engage le Département des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'ouvrage routier.

b. Cerema

Le Cerema est l'expert public de l'adaptation des territoires au changement climatique. Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales avec plus de 1 000 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema est un établissement public relevant des ministères chargés de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique.

Il est représenté localement par le Cerema Méditerranée qui assurera le suivi technique du Pacte d'engagement. Il interviendra également dans l'accompagnement des opérations de travaux innovants ou expérimentaux.

c. FRTP PACA

La Fédération Régionale des Travaux Publics est une organisation professionnelle qui rassemble les entreprises de ce secteur. Elles sont nombreuses et essentielles au développement des services aux citoyens. Elles permettent d'améliorer la mobilité, l'intermodalité et l'accessibilité (Transport). Elles favorisent le développement économique (desserte et aménagement durable du territoire, ...).

Elles garantissent la sécurité des usagers, des approvisionnements et des services (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité...). Elles assurent un environnement de qualité (déchets, éclairage, énergie, loisir, écoquartiers, rénovation urbaine...). Elles sont également un vecteur essentiel au développement économique du territoire à travers les emplois qu'elles génèrent et les innovations qu'elles développent.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les entreprises de Travaux Publics comptent plus de 860 entreprises (ayant leur siège dans la région), employant 23 500 salariés (hors effectifs intérimaires) pour un chiffre d'affaires de près de 4,7 milliards d'euros.

La Fédération Régionale des Travaux Publics de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le concours de ses Syndicats de spécialités et en particulier de Routes de France, accompagne les entreprises de Travaux Publics sur la voie de la croissance durable.

d. Routes de France

Les activités des entreprises de construction routière ont considérablement évolué ces dix dernières années. Elles portent essentiellement sur l'entretien des réseaux urbains et interurbains, sur la réalisation de voies de transport collectif en site propre et sur

l'aménagement des villes. Elles accompagnent le développement économique en réalisant les aménagements des zones d'activité et logistiques.

Avec près de 5 directions régionales et 34 établissements répartis sur l'ensemble de la région, ces entreprises sont des acteurs de proximité et de services. Elles assurent 31% du chiffre d'affaires des Travaux Publics en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les entreprises de construction routière ont bâti leur savoir-faire qui constitue aujourd'hui une base crédible pour répondre aux nouveaux enjeux du développement durable et favoriser les innovations en matière d'économie d'énergie, de qualité de service et de qualité environnementale.

e. SNBPE

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) représente et fédère les acteurs de la filière béton en France. Engagé aux côtés des collectivités, des entreprises et des partenaires de la construction, le SNBPE œuvre à promouvoir une production responsable et locale, respectueuse des ressources naturelles et de l'environnement. Il accompagne la transition écologique de la filière à travers l'innovation, l'économie circulaire, la réduction de l'empreinte carbone et la valorisation des matériaux recyclés. En soutenant la qualité, la sécurité et la durabilité des ouvrages, le SNBPE affirme son rôle d'acteur engagé dans l'aménagement durable et résilient des territoires.

f. SYNTEC-INGÉNIERIE et CINOV

L'ingénierie, dont l'ADN est d'imaginer et de concevoir le monde dans lequel nous vivons, est en première ligne pour mener à bien les grandes transitions.

Porte-voix de leurs adhérents, SYNTEC-INGÉNIERIE et CINOV ont mis en lumière et enrichi les contributions fondamentales des entreprises d'ingénierie aux innovations qui font avancer l'Histoire. Le maintien d'un haut niveau d'ambitions environnementales et climatiques est une condition indispensable de l'adaptation de nos infrastructures, mais il s'accompagne également d'une exigence forte en matière de performance technique, de fiabilité, d'efficacité, d'optimisation financière et de qualité d'usage des projets.

L'ingénierie peut apporter des solutions à chaque étape :

- **En amont**, par le choix et la comparaison de variantes d'aménagement, l'intégration de critères multiples (bilan GES, coûts, efficacité, évolutivité, modularité, qualité architecturale et urbaine, agrément des espaces publics, etc.) et le développement de démarches d'écoconception.
- **Pendant les phases d'études**, en identifiant les meilleures solutions techniques, numériques et financières, conciliant innovation, sécurité, robustesse et optimisation des ressources.
- **Lors de la sélection des constructeurs**, à travers la définition de critères de jugement des offres équilibrant performance, durabilité, coûts, qualité architecturale et environnement.
- **En phase de réalisation et d'exploitation**, par le contrôle des bilans réels (GES, coûts, performances) et le suivi de la qualité des infrastructures, dans une logique d'amélioration continue.

Parce qu'elle intervient dès la conception, l'ingénierie a un impact déterminant non seulement sur l'empreinte carbone des infrastructures, mais aussi sur leur **performance globale, leur résilience, leur valeur d'usage et leur intégration dans leur environnement social et territorial**. De par son expertise technique, sa capacité à imaginer des réponses nouvelles à des problématiques complexes, son rôle d'analyse et de conseil auprès des décideurs publics, l'ingénierie a une responsabilité et un rôle clé à jouer dans le choix et la mise en œuvre de solutions complètes et durables.

Dans le cadre des missions qui leur sont confiées, SYNTEC-INGÉNIERIE et CINOV s'engagent à :

- Privilégier la réduction des émissions à la source, notamment en concevant et proposant des solutions bas carbone,
- Identifier les mesures permettant de réduire l'empreinte environnementale et d'optimiser la consommation des ressources,
- Développer l'écoconception, le recyclage et le réemploi des matériaux,
- Proposer des architectures techniques robustes, fiables et évolutives, adaptées aux usages présents et futurs,
- Améliorer la qualité, l'agrément et l'esthétique des espaces et équipements publics, au service des usagers,
- Mettre en œuvre des outils et méthodes garantissant efficacité, sécurité et performance économique des projets,
- Accompagner la transition numérique par l'intégration de solutions digitales (BIM, maquettes numériques, jumeaux numériques, outils d'aide multicritère à la décision),
- Apporter aux décideurs une vision éclairée et équilibrée, prenant en compte les dimensions environnementales, économiques, sociales, architecturales et techniques.

Article 2 - Déclinaison locale des engagements

2.1 Développer une infrastructure bas carbone

Cet engagement vise à développer une infrastructure bas carbone, en réduisant l'empreinte environnementale des infrastructures existantes sur la base d'une analyse de leur cycle de vie, en évitant ou réduisant les impacts (matériaux faiblement émissifs, techniques et engins à moindre impact environnemental (énergie, CO2, bruit...) et en développant des solutions de compensation des impacts. Cet engagement, qui porte sur la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures, devra s'accompagner de la mise en place d'une dynamique d'économie circulaire des ressources naturelles permettant d'atteindre un objectif de recyclage de l'ensemble des produits de déconstruction générés annuellement, et visera à réduire les émissions produites par les véhicules qui les empruntent.

Cet engagement rejoint l'une des actions inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité du Département à savoir *Faire évoluer les techniques d'entretien et d'exploitation de la route*. Il porte toutefois également sur les nouveaux projets.

Action 1 : Recyclage des agrégats d'enrobé

- Le Département privilégiera dès que techniquement possible¹ les solutions qui économisent les ressources naturelles non renouvelables en favorisant la réutilisation des agrégats dans les matériaux bitumineux mis en œuvre sur les chantiers d'aménagement et d'entretien.
- Les entreprises s'engagent à proposer des matériaux bitumineux intégrant des agrégats d'enrobé dès que techniquement possible, tout en garantissant la performance et la pérennité des produits. Les entreprises s'engagent à identifier les stocks d'Agrégats d'Enrobé (AE) et à assurer une traçabilité permettant la meilleure utilisation possible.

Indicateur : % de réintroduction d'AE dans les procédés de fabrication des matériaux bitumineux (tonnage d'AE / tonnage total de matériaux bitumineux)

Objectif : Minimum de 35% sur le tonnage total de matériaux bitumineux mis en œuvre en 2030

Action 2 : Réutilisation des matériaux en place et développement des techniques à l'émulsion de bitume

- Le Département s'engage à développer le recours aux techniques alternatives intégrant la réutilisation des matériaux en place (retraitement²). Le Département s'engage à développer le recours aux techniques à l'émulsion de bitume³.
- Les entreprises s'engagent à préserver durablement les ressources naturelles en s'inscrivant dans la mise en œuvre de chantiers intégrant la réutilisation des matériaux en place et à développer les propositions de techniques de surface à l'émulsion.

Indicateurs :

- Par chantier⁴ : économie de tonnage de matériaux neufs de carrière et d'énergie par rapport à une solution "classique".
- % de techniques à l'émulsion de bitume (tonnage de techniques à l'émulsion de bitume / tonnage total annuel de matériaux bitumineux)
- Surfaces de couches de roulement réalisées avec des techniques à l'émulsion

Objectifs :

- 3 opérations de retraitement de chaussée par an intégrant une technique à l'émulsion de bitume à partir de 2027
- Surfaces réalisées avec des techniques à l'émulsion de bitume : minimum de 250 000 m²/an en 2030

¹ A l'instant où cela sera techniquement possible

² Le retraitement en place est une technique à étudier dès lors que les surfaces à traiter sont de l'ordre de 10 à 15 000 m², en une ou plusieurs sections proches. En dessous, la question de la pertinence économique se pose.

³ Dans le choix des solutions techniques retenues par le Département, les quantités (surfaces à mettre en œuvre) doivent être prises en compte (afin d'intégrer la disponibilité des moyens matériels sur le territoire).

⁴ Un chantier est considéré comme une opération de renforcement de chaussée.

Action 3 : Réduction des températures de fabrication des enrobés

- Le Département s'engage à privilégier les enrobés tièdes lorsque le projet le permet et pour des performances équivalentes à un enrobé à chaud.
- Les entreprises s'engagent à développer les propositions de techniques tièdes, dès que techniquement possible, tout en garantissant la performance et la pérennité des produits.

Indicateurs :

- % d'enrobés tièdes mis en œuvre (tonnage d'enrobés tièdes / tonnage total d'enrobés)

Objectifs :

- Minimum d'enrobés tièdes : 25% en 2027, 50% en 2030 du tonnage total mis en œuvre

Action 4 : Prise en compte de la performance environnementale

- Le Département s'engage à formuler ses exigences en matière environnementale, en phase avec l'état de l'art (connaissances scientifiques et techniques), dans les pièces techniques de ses marchés. Dans certaines conditions, il mettra en place une analyse des critères environnementaux à l'aide d'un éco-comparateur de type SEVE ou équivalent pour encourager les solutions adaptées permettant de réduire l'empreinte carbone des chantiers. Cet engagement intègre également les bétons à plus faible impact environnemental.
- Les entreprises de travaux publics s'engagent à présenter des solutions techniques performantes sur le plan environnemental, et pouvant être analysées par les éco-comparateurs.

Indicateurs :

- % de marchés de travaux attribués intégrant le recours à un éco-comparateur pour l'analyse des offres (Nombre de marchés de travaux attribués intégrant le recours à un éco-comparateur pour l'analyse des offres / Nombre total de marchés de travaux attribués⁵)
- % de chantiers avec évaluation environnementale en fin de chantier, en comparaison avec le bilan initial de l'offre (par l'utilisation d'éco-comparateur) (Nombre de chantiers avec évaluation environnementale en fin de chantier / nombre total de chantiers routiers)

Objectifs :

- 100 % des marchés supérieurs à 1 million d'€ avec utilisation d'un éco-comparateur en 2030
- 100% des offres pour les marchés supérieurs à 1M€ avec les informations nécessaires pour l'usage des éco-comparateurs en 2030
- Bilan environnemental pour 100 % des travaux de renforcement de chaussées (GES, consommation d'énergie, tonnage épargné de matériaux neufs de carrière) en 2030

⁵ hors marchés à bons de commande

Action 5 : Des matériels et des usages plus économes en énergie et en émission de GES

- Le Département et les entreprises s'engagent à accompagner les équipes dans la réduction des consommations en énergie fossile en faisant évoluer dans la mesure du possible les matériels de production (engins de chantier, centrales de fabrication, flotte de véhicules...) et leurs usages.

Indicateurs :

- Consommation en énergie fossile du parc matériels (bilan annuel)
- % des effectifs formés à l'écoconduite

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Action 6 : Prévention et gestion des déchets du TP et valorisation des matériaux

- Le Département s'engage à renforcer dans ses projets la prévention et la gestion de déchets générés par ses chantiers et la valorisation de matériaux.
- Les entreprises s'engagent à proposer et mettre en œuvre des solutions visant la prévention et la gestion des déchets du BTP et encourager la valorisation des matériaux alternatifs.
- Le Cerema s'engage à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'une labélisation de type LABEL 2EC pour la prévention et la gestion des déchets générés dans le cadre du projet.

Ces engagements comprennent plusieurs niveaux :

- Le réemploi des matériaux sur site,
- La réutilisation sur un autre chantier,
- Le recyclage dans des installations prévues à cet effet,
- L'enfouissement,

Cette démarche vertueuse a pour objectif de réduire les déchets, principalement inertes et non dangereux, en appliquant le principe de prévention. L'utilisation de matériaux alternatifs sera également recommandée afin de réduire le recours aux ressources primaires.

Indicateur : Nombre de chantiers faisant l'objet d'un engagement de type LABEL 2EC pour la prévention et la gestion des déchets générés dans le cadre du projet

Objectif : 1 chantier tous les 2 ans

2.2 Intégrer les infrastructures à leur environnement

Le département des Bouches-du-Rhône présente de nombreux sites d'intérêt faunistique et floristique qu'il convient de préserver, d'entretenir et de mettre en valeur de façon raisonnée et durable. Les politiques d'entretien des abords naturels des chaussées et plus largement des espaces naturels doivent donc être adaptées pour préserver la biodiversité de nos territoires.

W

Cet engagement vise donc à améliorer l'intégration des infrastructures à leur environnement, en généralisant les actions de protection de la biodiversité et de mise en valeur des paysages et des territoires – naturels, ruraux, péri-urbains et urbains – et en réduisant les nuisances générées par les infrastructures, notamment lors de la réalisation de chantiers de maintenance. Des échanges seront organisés pour croiser les expertises et construire une doctrine répondant à ces enjeux, s'agissant particulièrement des infrastructures existantes.

Cet engagement rejoint deux des actions inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité du Département à savoir *Établir un atlas opérationnel du patrimoine naturel accolé à la route et mettre en œuvre le plan d'actions correspondant* et *Mettre en œuvre un programme pluriannuel de plantations sur le domaine public routier*.

Action 7 : Politique raisonnée de gestion des dépendances vertes

- Le Département s'engage à poursuivre la politique de fauchage raisonné des accotements et des dépendances vertes prenant en compte la lutte contre les espèces invasives et la protection de la faune et de la flore, et à assurer la formation des agents, ainsi que la sensibilisation des riverains, des usagers et des élus locaux
- Les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les prescriptions du Département et à former leurs salariés à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les espèces invasives.

Indicateurs :

- % d'accotements en fauchage raisonné (linéaire d'accotements en fauchage raisonné / linéaire total d'accotements)
- % des effectifs sensibilisés à la préservation de la biodiversité

Objectif : pratique du fauchage raisonné sur 100 % du linéaire prédéfini en 2030

Action 8 : Renaturation des délaissés routiers

- Le Département s'engage à poursuivre la désimperméabilisation et la renaturation des délaissés routiers.
- Les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les prescriptions du Département.

Indicateur : Nombre de m² renaturés ou désimperméabilisés

Objectif : 30 000 m² d'ici 2030 sous réserve d'obtention de la subvention FEDER

Action 9 : Gestion durable des arbres d'alignement

- Le Département s'engage à poursuivre le suivi du plan de gestion durable des arbres d'alignement.
- Les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les prescriptions du Département. Du fait de l'épiphytie de chancre coloré, les entreprises devront respecter les prescriptions pour les travaux à proximité des platanes et de leurs racines.

Indicateur : Solde entre arbres plantés et arbres abattus

Nombre de chantiers ayant fait l'objet de non-conformité liée à la protection des arbres (défaut de nettoyage des outils, coupe inappropriée des racines...)

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Action 10 : Élaboration d'un atlas opérationnel du patrimoine naturel accolé à la route

- Le Département s'engage à réaliser un atlas opérationnel du patrimoine naturel accolé à la route qui d'une part établira un état des lieux du patrimoine écologique des emprises de la route, d'autre part hiérarchisera les actions à mener pour répondre aux enjeux identifiés sur le réseau départemental. Cet atlas servira de référence pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les marchés portés par le Département.

Indicateur : Réalisation d'un atlas opérationnel du patrimoine naturel accolé à la route

Objectif : Sortie de l'atlas en 2027

Les infrastructures routières peuvent constituer des obstacles aux continuités écologiques au sein du territoire. Restaurer les continuités écologiques utiles à la biodiversité est l'un des objectifs définis dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité et repris par le Département.

Action 11 : Préservation des continuités écologiques au sein des territoires

- Le Département s'engage à rechercher des solutions techniques adaptées pour maintenir ou rétablir les continuités écologiques au sein des territoires.
- Les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les prescriptions du Département.

Indicateur : Suivi des collisions avec la faune

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

2.3 Adapter les infrastructures au changement climatique

Il est important de prendre en compte les risques accrus d'aggravation de l'intensité des phénomènes liés au changement climatique qui auront un impact sur la vulnérabilité des infrastructures. Ces évolutions du climat sont à considérer pour adapter les politiques de gestion du patrimoine routier et les principes d'aménagement des voies existantes et pour la conception des voies nouvelles.

Cet engagement vise donc à adapter les infrastructures au changement climatique en matière de gestion de l'eau et des risques naturels, de sécheresse, d'inondation, de mouvements de sols, d'îlots de chaleur... Cet engagement s'inscrira dans une réflexion plus large d'identification des risques et des impacts à l'échelle d'un territoire, afin que les actions conduites sur les infrastructures participent d'une réponse territoriale à ces enjeux.

Cet engagement rejoint trois des actions inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité du Département : *Identifier, cartographier et prioriser les risques portant sur l'infrastructure routière, Adapter en conséquence les pratiques d'entretien et d'exploitation du réseau et Intégrer la résilience comme paramètre d'une gestion patrimoniale intégrée.*

Action 12 : Requalification de l'assainissement routier longitudinal

- Le Département s'engage à adapter les réseaux d'assainissement, à revoir l'entretien des réseaux dans un objectif de limiter le risque inondation.

Indicateurs :

- Linéaire d'assainissement longitudinal mis en conformité
- Nombre de visites effectuées

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Action 13 : Identification, cartographie et priorisation des risques portant sur l'infrastructure routière

- Le Département s'engage à réaliser un diagnostic de vulnérabilité dont les résultats seront intégrés à la politique de gestion du patrimoine routier.

Indicateur : Linéaire de route faisant l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité face au changement climatique

Objectif : 100% du réseau ayant fait l'objet d'un diagnostic en 2027

2.4 Développer des infrastructures génératrices de données

Cet engagement vise à développer des infrastructures génératrices de données, permettant d'améliorer la connaissance de l'usage et de l'état des infrastructures et de leur évolution. Cet engagement des acteurs des infrastructures nécessitera d'instrumenter et de digitaliser les

infrastructures et d'effectuer un travail de capitalisation des données routières. Celui-ci consistera à identifier les données structurantes, optimiser leur analyse et à travailler sur leur partage, en s'appuyant sur l'intelligence artificielle.

Action 14 : Amélioration de la connaissance des trafics routiers

- Le Département s'engage à adapter le parc départemental de stations de comptages routiers pour tenir compte des données embarquées disponibles.

Indicateurs :

- Nombre de stations permanentes de comptages
- Liste des données fournies au format DATEX 2 au point d'accès national
- Nombre de boucles électromagnétiques détériorées par accident lors de travaux de voirie

Objectifs :

- 100% des données pertinentes au format DATEX 2 en 2027
- Aucune suppression non prévue de boucles lors des travaux de voirie (lors des travaux, les boucles seront supprimées au rabotage puis remise en place) en 2030.

Action 15 : Amélioration de la connaissance du patrimoine routier

- Le Département s'engage à poursuivre et à capitaliser la connaissance de l'état de son patrimoine routier, hors ouvrages (cf. action 19), à prendre en compte les évolutions technologiques en matière de relevé (IA) et à rattacher les données correspondantes dans sa base de données et de gestion (auscultation des chaussées, signalisation horizontale, arbres d'alignements, dispositifs de retenue...).

Indicateur : % de linéaire du réseau ausculté par an

Objectifs :

- 100% du réseau principal ausculté tous les 4 ans
- 100% du réseau secondaire ausculté tous les 6 ans

Action 16 : Surveillance du patrimoine des ouvrages d'art

- Le Département s'engage à étendre le monitoring des ponts sensibles et l'identification des véhicules en surcharge, à réaliser les visites périodiques des ouvrages d'art et PPHM et à les intégrer dans la base de données du SIG départemental.

Indicateur :

- Nombre de ponts suivis par an
- Nombre de visites annuelles
- Nombre d'inspections détaillées par an

Objectifs :

- 10 % de ponts sensibles suivis en 2030
- 100% des visites programmées réalisées chaque année.

Action 17 : Capitalisation dans le SIG des informations issues des chantiers routiers

- Le Département s'engage à améliorer la connaissance du patrimoine routier départemental en assurant la collecte et l'analyse des données issues des travaux (documents de récolement) et en les intégrant dans la base de données routières du SIG départemental.
- Les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les prescriptions du Département et à partager l'ensemble des données relatives aux chantiers routiers.

Indicateur : Nombre de chantiers avec des données intégrées dans le SIG

Objectif : En 2027, 80% des données des travaux réalisés intégrées dans le SIG.

2.5 Digitaliser les infrastructures et les métiers

Cet engagement vise à digitaliser les infrastructures et les métiers, notamment par le développement des pratiques du BIM (Building Information Modeling), qui offrent de nombreuses opportunités de gains économiques dans la construction et la gestion des infrastructures, mais qui restent encore peu développées.

Action 18 : Amélioration de la surveillance du réseau routier

- Le Département s'engage à développer et mettre en place un système de patrouillage sur tablettes afin d'améliorer le relevé d'événements, le traitement des anomalies constatées, la programmation des travaux d'entretien et la capitalisation des données issues du patrouillage.

Indicateurs :

- % de patrouilles réalisées avec tablettes (nombre de patrouilles réalisées avec tablettes / nombre total de patrouilles)
- % d'événements recensés résolus (nombre d'événement recensés résolus / nombre total d'événements recensés)

Objectif :

- 100% des patrouilles réalisées avec tablettes en 2030
- 100% des événements recensés résolus en 2030.

2.6 Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité (personnes et marchandises)

Cet engagement vise à concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité (personnes et marchandises). La caractéristique première des infrastructures de mobilité est leur universalité et leur capacité à supporter et accueillir de nombreuses fonctions,

au service des usagers et des territoires, pour un espace public partagé entre les différents modes de déplacement.

Cet engagement rejoint une des actions inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité du Département à savoir *Favoriser le développement et la pratique du vélo.*

Action 19 : Développer un plan vélo sur le territoire visant notamment à développer un réseau cyclable

- Le Département s'engage à créer des itinéraires cyclables sécurisés.

Indicateur : Linéaire d'infrastructures cyclables créées

Objectif : près de 70 km de réseau cyclable en 2030

Action 20 : Gestion des infrastructures cyclables

- Le Département s'engage à entretenir le réseau cyclable existant afin de maintenir un niveau de service adapté.

Indicateur : Nombre de patrouilles réalisées sur le réseau cyclable

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

2.7 Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens

Cet engagement vise à améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens, et leur association dans la conduite des politiques publiques de gestion des infrastructures. De façon générale, les attentes des citoyens sont élevées vis-à-vis des de la mobilité et donc des infrastructures, ces dernières constituant un domaine à forte composante affective. Par ailleurs, en période de construction, de maintenance ou d'exploitation, celles-ci sont souvent perçues comme sources de nuisances et de détérioration de l'environnement, alors même qu'au-delà de leurs retombées économiques et leur nécessité à la mobilité dans les territoires, elles peuvent contribuer à répondre à des objectifs environnementaux. Une association renforcée des citoyens à l'élaboration des projets de transformation et de gestion des infrastructures doit permettre une meilleure compréhension des actions mises en œuvre.

Cet engagement rejoint une des actions inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité du Département à savoir *Mieux communiquer auprès des usagers et favoriser la participation citoyenne.*

Action 21 : Réduction des nuisances sonores

- Le Département s'engage à offrir la possibilité dans ses choix techniques de recourir à des revêtements dits "peu bruyants" ou phoniques, permettant de réduire les bruits de roulement pour les projets situés dans les zones à enjeux identifiées dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département (adopté en 2025). Au-delà du BBTM phonique « classique » type BBTM 0/6 classe 2, le Département pourra ouvrir aux variantes notamment afin que des enrobés encore plus performants puissent être mis en œuvre dans les zones les plus sensibles.
- Les entreprises s'engagent à proposer et mettre en œuvre des solutions techniques (y compris innovantes) visant la réduction des nuisances sonores

Indicateur : Nombre de chantiers enrobés phoniques réalisés

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Action 22 : Renforcer le lien avec les riverains et les usagers

- Le Département s'engage à poursuivre l'information aux usagers de la route et des transports, en informant en temps réel des conditions de circulation sur son réseau routier via sa page internet et les réseaux sociaux et en éditant des communiqués de presse relatifs aux chantiers impactant les conditions de circulation. Le Département s'engage à organiser une concertation en amont des opérations et à dresser et communiquer un bilan de cette concertation.
- Les Entreprises sous couvert du Département s'engagent à faciliter la communication avec les usagers de la route et les riverains relative au déroulement du chantier (durée, nature de l'intervention...)

Indicateurs :

- Taux de réponses aux questions remontées sur la messagerie générique de la Direction des Routes et des Ports du Département
- Nombre de bilans de concertations menées
- % de réponses apportées (nombre de réponses apportées / nombre de questions posées)

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Action 23 : Améliorer la connaissance des métiers de la route

- Les Entreprises et les maitres d'œuvre s'engagent à proposer des journées portes ouvertes sur les métiers en invitant le grand public, les représentants des associations locales et élus des collectivités locales

Indicateur : Nombre d'actions menées pour améliorer la connaissance des métiers de la route

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

2.8 Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs

Cet engagement vise à rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs, et s'inscrire dans les politiques nationales de prévention de l'accidentalité routière et de réduction des risques sur les chantiers. Les choix techniques réalisés pour répondre aux transitions actuelles doivent toujours se faire dans un souci de prévention des risques pour les agents intervenants, et de réduction des accidents sur les chantiers.

Cet engagement rejoint une des actions inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité du Département à savoir *Poursuivre l'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental*.

Action 24 : Développer la formation des personnels aux risques routiers et à la culture « zéro accident »

- Le Département et les entreprises s'engagent à développer la formation de leurs personnels aux risques routiers et à la culture « zéro accident ».
- Le SNBPE PACAC, à travers ses adhérents, s'engage à effectuer dans la mesure du possible des visites de chantier dès qu'une opération de pompage est prévue afin de garantir le déroulement de celui-ci en toute sécurité.

Indicateurs :

- Nombre d'agents formés
- Nombre annuel d'accidents routiers professionnels

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Action 25 : Poursuivre la sensibilisation à la sécurité routière sur le réseau départemental

- Le Département s'engage à poursuivre la sensibilisation à la sécurité routière sur le réseau départemental

Indicateur : Nombre d'actions de communication réalisées /an

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Action 26 : Poursuivre l'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental

- Le Département s'engage à poursuivre l'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental. En s'appuyant notamment sur des diagnostics, le Département hiérarchisera les routes départementales pour identifier les itinéraires où les gains potentiels en sécurité routière peuvent être obtenus et mènera les études correspondantes. L'objectif sera de hiérarchiser les actions entre elles et de vérifier si ces actions ne doivent pas être étendues au-delà du point posant problème et les évaluer.

Indicateur : Nombre de points accidentogènes traités

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats

2.9 Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence

Les transitions qui motivent ce pacte induisent un effort d'adaptation important des pratiques professionnelles et des compétences, individuelles comme collectives, nécessaires à leur conduite. La réponse à ces enjeux passera donc par une implication de tous les acteurs, pour une évolution des formations initiales et continues, à tous les niveaux.

Action 27 : Transmission annuelle d'une liste des entreprises prêtes à accueillir des stagiaires

- Les entreprises s'engagent à établir annuellement une liste des entreprises prêtes à accueillir des stagiaires ou des Projets/Travaux de fin d'Études.

Indicateur : Nombre d'entreprises s'engageant à accueillir des stagiaires

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

2.10 Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures

La préservation de notre patrimoine d'infrastructures, marqué par une dégradation continue progressive aux conséquences graves en cas de dérive, est un prérequis pour garantir sa pérennité et son fonctionnement optimal.

Cette préservation passe avant tout par une connaissance fine du patrimoine, de son état et de ses conditions d'exploitation, par le développement de nouvelles méthodes d'instrumentation et d'outils de modélisation pour l'aide à la gestion et par le partage de l'expertise et des pratiques.

Depuis sa mise en place en 2016 par l'IDRRIM, l'Observatoire National de la Route a démontré sa capacité à apporter des éléments objectifs au débat public sur la gestion et

l'entretien des infrastructures et à porter une vision nationale de l'état des infrastructures et des moyens consacrés à leur entretien. Cet objectif doit être poursuivi afin d'engager l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures à participer à cet observatoire et à partager leurs pratiques.

Action 28 : Participer à l'ONR (Observatoire National de la Route)

- Le Département s'engage à répondre annuellement à l'enquête de l'Observatoire National de la Route.

Indicateur : Taux de réponse à l'enquête ONR

Objectif : 100% de réponse chaque année

2.11 Libérer l'innovation dans les infrastructures

L'innovation est un vecteur de création de valeur qui permet de répondre aux besoins du secteur d'activité. Face aux enjeux posés par les transitions actuelles, l'ouverture des marchés à l'innovation doit permettre le développement de nouvelles solutions répondant à ces enjeux, en mettant en relation les opportunités de multiples disciplines émergentes en matière de transition écologique et numérique.

Cet engagement rejoint une des actions inscrites dans le schéma directeur des infrastructures de mobilité du Département à savoir *Favoriser les pratiques innovantes au sein de la direction des routes et des ports en vue d'atténuer le changement climatique et ses impacts.*

Action 29 : Mettre en œuvre les dispositions favorables à l'innovation dans le cadre de la commande publique

- Le Département s'engage à mettre en œuvre les dispositions favorables à l'innovation dans le cadre de la commande publique, par le biais de 1 à 3 marchés innovants ou ouverts aux variantes par an.

Indicateurs :

- Nombre de marchés sur lesquels le Département s'est interrogé pour l'ouverture aux variantes
- Nombre de marchés ouverts à variantes environnementales ou innovantes

Objectif : 100% des marchés sur lesquels le Département s'est interrogé pour l'ouverture aux variantes en 2030.

Action 30 : Partager les connaissances sur les matériaux innovants

- Le Département s'engage à renforcer sa veille sur les matériaux innovants et à partager ses connaissances sur les résultats des expérimentations menées sur son réseau.
- Les Entreprises et les maitres d'œuvre s'engagent à partager les connaissances sur les matériaux innovants et les cadres d'expérimentation possibles (Comité d'innovation routes et rues (Cirr)...).
- Le Cerema s'engage à partager ses connaissances sur les matériaux innovants et les cadres d'expérimentation possibles (Cirr...), et à piloter l'observatoire régional de l'innovation.
- Le SNBPE s'engage à informer les signataires du pacte de l'ensemble des actions menées en lien avec l'innovation.

Indicateurs :

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de chantiers intégrés dans l'observatoire régional de l'innovation

Objectif : en l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.

Article 3 - Suivi et évaluation du pacte

1. Traduction des engagements dans les appels d'offres

Afin d'encourager les candidats à ses marchés publics à mettre en œuvre de bonnes pratiques et à proposer des solutions innovantes répondant aux engagements ci-dessus, le Département des Bouches-du-Rhône s'engage à utiliser les différents outils offerts par la commande publique, que ce soit en matière de critères de développement durable, de clauses ou de variante, d'ouverture de ses marchés à l'innovation...

2. Vérifier les engagements

Le Département des Bouches-du-Rhône élaborera, chaque fois que ce sera possible, un tableau type des données nécessaires au suivi des indicateurs du présent pacte d'engagement à introduire dans les DCE pour élaborer les bilans d'opération.

3. Objectifs et indicateurs

En l'absence de données historiques disponibles, la première année, ou les deux premières années, d'application du pacte d'engagement permettront d'établir l'état des lieux et les objectifs d'évolution.

Les indicateurs de suivi de la présente convention seront évalués globalement et annuellement. Une première version de ces indicateurs figure en annexe du présent document.

Les données permettant de calculer ces indicateurs seront obtenues, soit à partir du tableau type prévu à l'article « Vérifier les engagements », soit globalement par les syndicats professionnels. Elles seront transmises au Cerema qui en assurera la synthèse.

Le comité de suivi du présent pacte d'engagement, visé à l'article 4 ci-après, validera les objectifs qui ne sont pas encore définis et les éventuelles évolutions à apporter aux indicateurs existants.

Il validera également les indicateurs annuels issus de la réalisation de ces engagements, qu'il pourra transmettre à l'IDRRIM pour alimenter les indicateurs du pacte national.

4. Modalités de suivi

Le présent pacte est établi à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les engagements pris par les signataires et les objectifs fixés s'entendent globalement et ne sont pas applicables à chaque marché pris individuellement, seules les clauses figurant dans chaque appel d'offre ayant une valeur contractuelle.

Les signataires s'engagent à mettre en place un dispositif pérenne de suivi du présent pacte par l'intermédiaire d'un comité de suivi, composé d'au moins un représentant de chaque signataire du présent pacte, dont les missions sont les suivantes :

- suivi de l'application du pacte d'engagement
- suivi des indicateurs et des objectifs
- retour d'expérience
- veille technique et prospective
- évolution du pacte
- liaison avec le comité de suivi du pacte national pour l'envoi des indicateurs annuels

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an et regroupe l'ensemble des signataires du présent pacte.

Le secrétariat est assuré par le Cerema Méditerranée pour le compte du Département des Bouches-du-Rhône.

L'ensemble des signataires du pacte s'engage à fournir annuellement, et en amont de la réunion du comité de suivi, ses propres indicateurs de suivi relatifs aux engagements contenus dans le présent pacte.

Article 4 - Actions de communication

Dans le but de diffuser et de promouvoir les engagements du présent pacte, les signataires s'engagent à conduire des actions d'information, de promotion et de communication à destination d'autres acteurs locaux des infrastructures et du public.

Fait en 7 exemplaires, à Marseille, le **02 MARS 2026**

Signataires :

Pour le Département des Bouches-du-Rhône



La Présidente

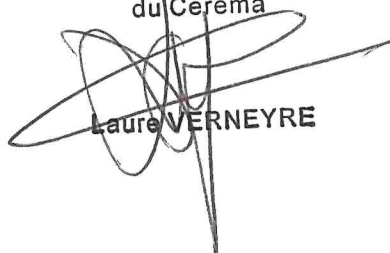
PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ
Déclinaison territoriale du Département des Bouches-du-Rhône

Signataire (2/7) :

Pour le CEREMA Méditerranée

Laure VERNEYRE - Directrice territoriale Méditerranée

La directrice
de la direction territoriale Méditerranée
du Cerema

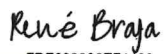

Laure VERNEYRE

*PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ
Déclinaison territoriale du Département des Bouches-du-Rhône*

Signataire (3/7) :

Pour la Fédération Régionale des Travaux Publics Provence-Alpes-Côte d'Azur

René BRAJA, Président

Signé par :

7DF693336E74400...

*PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ
Déclinaison territoriale du Département des Bouches-du-Rhône*

Signataire (4/7) :

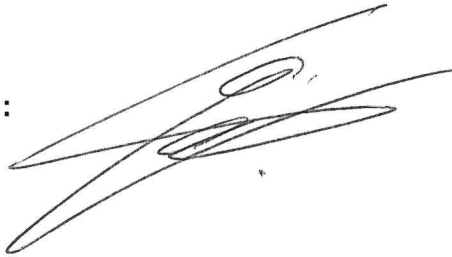
Pour le syndicat Routes de France Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fabrice MERILLON, Président

DocuSigned by:
Fabrice MERILLON
12694C232F1C4C7...

PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ
Déclinaison territoriale du Département des Bouches-du-Rhône

Signataire (5/7) :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi

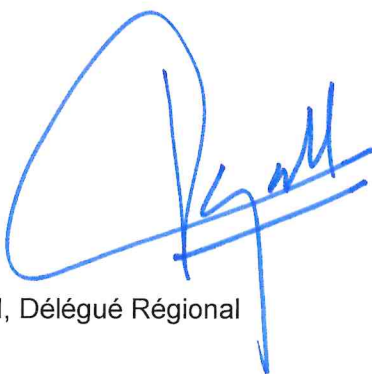
Florent CANAC, Président du SNBPE PACA

PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ
Déclinaison territoriale du Département des Bouches-du-Rhône

Signataire (6/7) :

Pour SYNTEC-INGENIERIE

Jean-Christophe GALLICIAN, Délégué Régional



*PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ
Déclinaison territoriale du Département des Bouches-du-Rhône*

Signataire (7/7) :

Pour CINOV

Xavier LEJEUNE, Président



Annexe — Synthèse des actions définies dans le Pacte d'Engagement

10	Intégrer les infrastructures à leur environnement	Elaboration d'un atlas opérationnel du patrimoine naturel accolé à la route	Département	Réalisation d'un atlas opérationnel du patrimoine naturel accolé à la route	Sortie de l'atlas en 2027
11	Intégrer les infrastructures à leur environnement	Préservation des continuités écologiques au sein des territoires	Département Entreprises	Suivi des collisions avec la faune	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.
12	Adapier les infrastructures au changement climatique	Requalification de l'assainissement routier longitudinal	Département	- Unitaire d'assainissement longitudinal entretenu et mis en conformité - Nombre de visites effectuées	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.
13	Adapier les infrastructures au changement climatique	Identification, cartographie et priorisation des risques portant sur l'infrastructure routière	Département	Unitaire de route faisant l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité face au changement climatique	100% du réseau ayant fait l'objet d'un diagnostic en 2027
Des infrastructures inscrites dans la transition numérique					
14	Developper des infrastructures génératrices de données	Adapter le parc départemental de comptage routiers pour tenir compte des données embarquées disponibles	Département	- Nombre de stations permanentes de comptages - Liste des données fournies au format DATEX 2 au point d'accès national - Nombre de boucles électromagnétiques déterrées par accident lors de travaux de voirie	- 100% des données pertinentes au format DATEX 2 en 2027 - Aucune suppression non prévue de boucles lors des travaux de voirie (lors des travaux, les boucles seront supprimées au rabotage puis remises en place) en 2030
15	Developper des infrastructures génératrices de données	Amélioration de la connaissance du patrimoine routier	Département	% de linéaire du réseau ausculté par an	- 100% du réseau principal ausculté tous les 4 ans - 100% du réseau secondaire ausculté tous les 6 ans
16	Developper des infrastructures génératrices de données	Surveillance du patrimoine des ouvrages d'art	Département	- Nombre de ponts suivis par an - Nombre de visites annuelles - Nombre d'inspections détaillées par an	- 10% de ponts sensibles suivis en 2030 - 100% des visites programmées réalisées chaque année
17	Developper des infrastructures génératrices de données	Capitalisation dans le SIG des informations issues des chantiers routiers	Département Entreprises	Nombre de chantiers avec des données intégrées dans le SIG	En 2027, 80% des données des travaux réalisés intégrées dans le SIG.
18	Digitaliser les infrastructures et les métiers	Amélioration de la surveillance du réseau routier	Département	- % de patrouilles réalisées avec tablettes (nombre de patrouilles réalisées avec tablettes / nombre total de patrouilles) - % d'événements recensés résolus (nombre d'événements recensés résolus / nombre total d'événements recensés)	- 100% des patrouilles réalisées avec tablettes en 2030 - 100% des événements recensés résolus en 2030
Des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens					
19	Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité (personnes et marchandises)	Développer un plan vélo sur le territoire visant notamment à développer un réseau cyclable	Département	Unitaire d'infrastructures cyclables créées	près de 70 km de réseau cyclable en 2030
20	Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité (personnes et marchandises)	Gestion des infrastructures cyclables	Département	Nombre de patrouilles réalisées sur le réseau cyclable	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.
21	Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens	Reduction des nuisances sonores	Département Entreprises	Nombre de chantiers enrobis phoniques réalisés	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.



22	Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens	Renforcer le lien avec les riverains et les usagers	Département Entreprises	- Taux de réponses aux questions remontées sur la messagerie générique de la Direction des Routes et des Ports du Département - Nombre de bilans de concertations menés - % de réponses apportées (nombre de réponses apportées / nombre de questions posées)	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.
23	Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens	Améliorer la connaissance des métiers de la route	Entreprises et MOE	Nombre d'actions menées pour améliorer la connaissance des métiers de la route	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats.
24	Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs	Développer la formation des personnels aux risques routiers et à la culture « zéro accident »	Département Entreprises SNBPE	- Nombre d'agents formés - Nombre annuel d'accidents routiers professionnels	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats
25	Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs	Poursuivre la sensibilisation à la sécurité routière sur le réseau départemental	Département	Nombre d'actions de communication réalisées / an	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats
26	Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs	Poursuivre l'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental	Département	Nombre de points accidentogènes traités	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats
Les quatre voies de mise en œuvre					
27	Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence	Transmission annuelle d'une liste des entreprises prêtes à accueillir des stagiaires	Entreprises	Nombre d'entreprises s'engageant à accueillir des stagiaires	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats
28	Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures	Participer à l'ONR (Observatoire National de la Route)	Département	Taux de réponse à l'enquête ONR	100% de réponse chaque année
29	Libérer l'innovation dans les infrastructures	Mettre en œuvre les dispositions favorables à l'innovation dans le cadre de la commande publique	Département	- Nombre de marchés sur lesquels le Département s'est interrogé pour l'ouverture aux variantes - Nombre de marchés ouverts à variantes environnementales ou innovantes	100% des marchés sur lesquels le Département s'est interrogé pour l'ouverture aux variantes en 2030
30	Libérer l'innovation dans les infrastructures	Partager les connaissances sur les matériaux innovants	Département Entreprises et MOE SNBPE Cerema	- Nombre d'actions réalisées - Nombre de chantiers intégrés dans l'observatoire régional de l'innovation	En l'absence de référence, l'objectif sera fixé à partir des premiers résultats

